



Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire

Rue Saint-Martin 24  
1014 Lausanne

«Politesse»  
«nom\_prenom»  
«complement»  
«rue»  
«npa\_localite»

**ELECTRICIEN / NES DE MONTAGE CFC**  
**CONVOCATION A LA PROCEDURE DE QUALIFICATION**  
**SESSION 2026**

**CETTE CONVOCATION DOIT ETRE PRESENTEE AU MAITRE D'APPRENTISSAGE**

**Chef expert :**

**M. Nicola Donadello (tél. : +41 79 635 73 81)**

Le candidat se présente aux examens, **muni de sa convocation et d'une pièce d'identité** conformément au programme ci-après :

Numéro de candidat-e : **«num»**

<b>Lieu : EPSIC, rue de Genève 63, Lausanne</b>		
<b>Culture générale</b> Examen écrit		
<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Salle</b>
<b>«mailingECG»</b>		<b>Selon instruction à votre arrivée</b>

**Matériel autorisé pour l'examen de culture générale :**

- selon instructions EPSIC
- dictionnaire
- calculatrice (téléphone portable non admis)
- support de cours
- notes personnelles

<b>Lieu : Halle des Fêtes, avenue du Stade, 1530 Payerne (parking devant le stade, CHF 5.00/jour)</b>		
<b>Connaissances professionnelles</b> Examen écrit		
<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Salle</b>
<b>«mailingEcrit»</b>		<b>Selon instruction à votre arrivée</b>

**Matériel autorisé pour l'examen de connaissances professionnelles écrit :**

Vous trouvez toutes les informations via le site [www.efaelec-vd.ch](http://www.efaelec-vd.ch) sous documents liens utiles.

**Programme détaillé examen écrit connaissances professionnelles :**

Horaire	CPE ord. 2015	Branche/Travail
07:30 à 08:00		<b>Réception-Contrôle des identités et convocations-En classement</b>
08:00 à 08:10	3	Présentation-Distribution Règles de la technique
<b>08:10 à 08:30</b>		Examens (20') <b>Règles de la technique NIBT &amp; OIBT</b>
08:30 à 08:40	7	Présentation-Distribution Technique des systèmes électriques
<b>08:40 à 09:40</b>		Examens (60') <b>Technique des systèmes électriques, incl. bases technologiques</b>
09:40 à 10:00		<b>Pause</b>
10:00 à 10:10	5	Présentation-Distribution Plans d'installation
<b>10:10 à 11:10</b>		Examens (60') <b>Plans d'installation</b>
11:10 à 13:30		<b>Pause de midi</b>
13:30 à 13:40	4	Présentation-Distribution Schémas d'installation
<b>13:40 à 14:20</b>		Examens (40') <b>Schémas d'installation</b>
14:20 à 14:30	TP Pos. 2	Présentation-Distribution Métrés
<b>14:30 à 15:30</b>		Examens (60') <b>Métrés (Établir des listes de matériel, rapport de travail, ...)</b>

Lieu : EIT-Vaud, route Ignace Paderewski 2, Tolochenaz, bâtiment G				
<b>Travail pratique</b>				
(sur 3 jours, dont une demi-journée dédiée aux manipulations et/ou à l'oral, le troisième jour à la taxation)				
Date	Horaire	Salle		
<b>«mailingPratique»</b>		<b>Selon instruction à votre arrivée</b>		
<b>Oraux (à 7h15 ou à 13h15)</b>		<b>Manipulations (à 7h15 ou à 13h15)</b>		
Date	Horaire	Date	Horaire	Salle
<b>«mailingOral»</b>		<b>«mailingManip»</b>		<b>Selon instruction à votre arrivée</b>

**Horaire :**

Travaux pratiques (convocation 07h15)

Jour 1 et 2 le matin de 07h30 à 12h00

Jour 1 l'après-midi de 13h30 à 17h00, jour 2 de 13h30 à 17h15

Jour 3 selon instruction des surveillants, le matin taxation, l'après-midi démontage

Selon le schéma : ½ journée dédiée aux oraux / manipulations

Manipulation-&-oraux¶

Candidats-de-la-salle-G00¶				Candidats-de-la-salle-G01¶		
	Jour-1¶	Jour-2¶	Jour-3¶	Jour-1¶	Jour-2¶	Jour-3¶
Matin¶	M-/O¶	P¶	Taxation¶	P¶	P¶	Taxation¶
A--P¶	P¶			M-/O¶		
Candidats-de-la-salle-G02¶				Candidats-de-la-salle-G03¶		
	Jour-1¶	Jour-2¶	Jour-3¶	Jour-1¶	Jour-2¶	Jour-3¶
Matin¶	P¶	M-/O¶	Taxation¶	P¶	P¶	Taxation¶
A--P¶		P¶			M-/O¶	

Ce programme peut faire l'objet d'adaptation de dernière minute selon nécessité de l'organisation sans en impacter le contenu.

L'ordre de passage est communiqué à votre arrivée. Les candidats répétant sont examinés uniquement sur les matières les concernant.

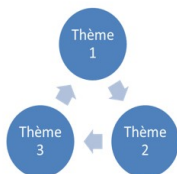
Les candidats ne sont pas présents pendant la taxation, l'horaire pour le démontage est fixé par le surveillant de la classe d'examen en fonction de l'évolution de la taxation.

**Détail déroulement manipulations & oraux :**

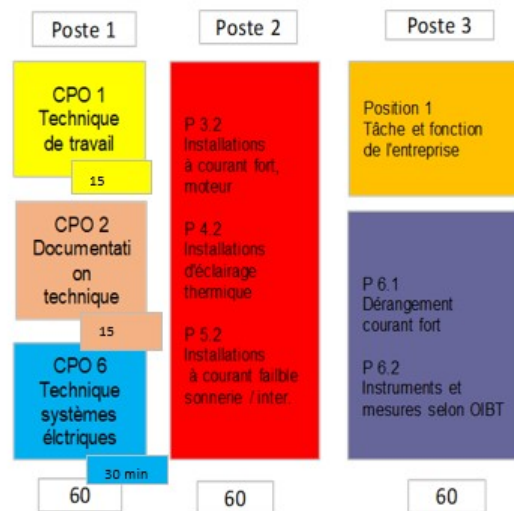
Electricien de montage  
 Date

		JOURNEE CPO et P manip.					
		MATINEE 1					
		A-MIDI					
		13:30 13:45	15:00 15:15	16:30 16:45	18:00 18:15	19:30 19:45	21:00 21:15
Candidat 1	A	INTRODUCTION	Poste 1	Rotation	Poste 3	PAUSE	Poste 2
Candidat 2			Poste 3		Poste 1		Poste 2
Candidat 3			Poste 2		Poste 1		Poste 3
Candidat 4	B	INTRODUCTION	Poste 1	Rotation	Poste 3	PAUSE	Poste 2
Candidat 5			Poste 3		Poste 1		Poste 2
Candidat 6	C	INTRODUCTION	Poste 1	Rotation	Poste 3	PAUSE	Poste 2
Candidat 7			Poste 3		Poste 1		Poste 2
Candidat 8			Poste 2		Poste 1		Poste 3
Candidat 9							CONTRÔLE PROTOCOLES LIBERATION DES EXPERTS

**Détail d'un bloc**



**Détail bloc 1**  
 2 x 15 minutes, 1 x 30 min expertise, 15 minutes échange taxation  
**Détail Blocs 2 et 3**  
 3 x 20 minutes expertise, 5 minutes échange taxation



**Outillage et matériel :**

L'**outillage**, les EPI et le matériel de bureau identiques aux cours CIE (cours interentreprises EIT.Vaud), vous prendrez en sus les ressorts nécessaires au pliage des coudes Alu et TIT M20.

Recommandé : - 1 visseuse électrique (avec mèches et mèche conique)  
 - 1 appareil de mesure

**Ne sont pas autorisés :**

- L'emploi d'une meuleuse électrique
- Les fermetures préfabriquées pour canaux
- Brides à clous pour la fixation de câbles
- L'utilisation de la visseuse électrique pour le raccordement du tableau de distribution

Vous trouvez toutes les informations via le site [www.efaelec-vd.ch](http://www.efaelec-vd.ch) sous documents liens utiles.

**Pour les manipulations et oraux :**

Protection de la santé et sécurité au travail :	Aucun moyen auxiliaire
Normes courant fort :	NIBT Compact 2020
Outillage, machines et matériel :	Aucun moyen auxiliaire
Télématique :	Aucun moyen auxiliaire
Consommateurs d'énergie :	Votre instrument de mesure personnel
	Formulaires techniques

L'utilisation du classeur EIT.vaud des cours interentreprises est autorisée.

**Le matériel**, d'installation est composé de 3 lots :

Lot 1 : matériel d'installation préinstallé par l'organisation de l'examen

Lot 2 : matériel d'installation dont vous déclenchez la commande et qui sera livré directement sur le lieu d'examen (lot EM EFAELEC-CHANTIER 2026).

Lot 3 : matériel d'installation dont vous déclenchez la commande et qui sera livré à l'adresse de votre employeur, ou l'adresse de votre convenance (lot EM EFAELEC-PERSO 2026) et que vous amènerez le jour de l'examen.

Il est de la responsabilité du candidat de déclencher la commande de son matériel d'installation pour l'examen : via [www.efaelec-vd.ch](http://www.efaelec-vd.ch) sous documents liens utiles, afin de créer votre compte, il suffira d'utiliser votre adresse @eduvaud.ch. Si vous n'en disposez pas, veuillez utiliser celle communiquée à la DGEP.

En cas de problème, veuillez prendre contact avec [secretariat@efaelec-vd.ch](mailto:secretariat@efaelec-vd.ch) en indiquant votre n° de candidat.  
**NB la commande doit être activée au plus tôt le 15 avril 2026 au plus tard le 13 mai 2026.**

Le matériel commandé est récupérable après l'examen, soit il est laissé sur place ou il est à remettre au maître d'apprentissage par le candidat à la fin de l'examen.

---

#### **Informations générales :**

**Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables ou tout autre moyen de communication (tablettes, montres connectées, etc....., liste non exhaustive), nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.**

**De plus, quel que soit lieu de vos examens, vous êtes responsable de prendre vos dispositions afin de vous présenter à l'heure précise indiquée sur votre convocation.**

### **En cas d'arrivée tardive, l'accès à l'examen demeure réservé.**

---

#### **Communications particulières :**

Nous vous invitons à prendre connaissance des instructions générales qui font partie intégrante de cette convocation, sur le site suivant :

<https://www.vd.ch/themes/formation/formation-professionnelle/examens/>

---

#### **Séance d'informations, procédure de qualification**

Une séance d'informations est planifiée le lundi 30 mars 2026 à 17h00 à l'EPSIC, salle conférence du 4<sup>ème</sup> étage.

**Article 32**, une séance d'informations est planifiée le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 à 17h00 à Tolochenaz, bâtiment G.

---

#### **Résultats aux examens finals :**

Dès que l'ensemble des résultats de votre profession auront été validés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), ils vous seront délivrés selon les modalités suivantes :

#### **Communication des résultats :**

Les candidats·(es) vaudois·e·s (contrat d'apprentissage déposé dans le canton de Vaud) seront informés·(es) de leurs résultats par courrier postal via la DGEP. Un bulletin de notes attestera de la réussite ou de l'échec à l'examen.

Pour les candidats·(es) non vaudois (contrat d'apprentissage déposé hors canton de Vaud), les résultats seront transmis par le canton dépositaire du contrat.

***Candidat·e en situation d'échec (consultation des épreuves d'examens) :***

Les candidats en échec uniquement pourront consulter leurs travaux d'examens les **25 - 26 - 29 - 30 juin 2026**. A ce sujet, pour convenir d'un rdv personnalisé, vous voudrez bien contacter Mme Brigitte Kaltenrieder, secrétaire de la commission de qualification, au 076 542 59 92. Les parents et maîtres d'apprentissage ont également la possibilité de participer à cette rencontre.

***Cérémonie de remise des titres professionnels :***

Les candidats·(es) vaudois (es) qui auront réussi leurs examens recevront leur titre professionnel durant la cérémonie de remise des CFC et AFP. Les parents, les formateurs en entreprise, les experts, les commissaires professionnels, les enseignants et les représentants des écoles sont également invités.

**La date et le lieu seront communiqués en temps opportun sur le site [www.efalec-vd.ch](http://www.efalec-vd.ch).**

Les diplômés qui ne pourraient pas assister à la cérémonie des promotions, recevront leur titre sous pli postal.

Pour les candidats·(es) non vaudois (es), si une association professionnelle vaudoise devait vous inviter à une cérémonie, aucun titre professionnel ne vous sera remis, celui-ci étant délivré par votre canton dépositaire du contrat.

**Pour les personnes sous contrat d'apprentissage, cette convocation doit être présentée à votre formateur / trice pratique.**

Office de la formation  
professionnelle et continue  
(document sans signature)

**Lausanne,**